

**DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

*En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005*

Réf dossier n° JL23101502



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**LES EGALS**

**24260 CAMPAGNE**

**Donneur d'ordre**

**M.et Mme THIBAUD Georges et Myriam  
AU BERRET**

**32230 LOUSLITGES**

**Propriétaire**

**M.et Mme THIBAUD Georges et Myriam  
AU BERRET**

**32230 LOUSLITGES**

Date de mission : **23/10/2015**  
Opérateur : **MR LALOT JEROME**

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : JL23101502 Valable jusqu'au : 22/10/2025 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 79 m <sup>2</sup> Adresse : LES EGALS 24260 CAMPAGNE	Date : 23/10/2015 Diagnostiqueur : MR LALOT JEROME Cachet et signature : 
<b>Propriétaire :</b> Nom : THIBAUD Georges et Myriam Adresse : AU BERRET 32230 LOUSLITGES	<b>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :

### Consommations annuelles par énergie

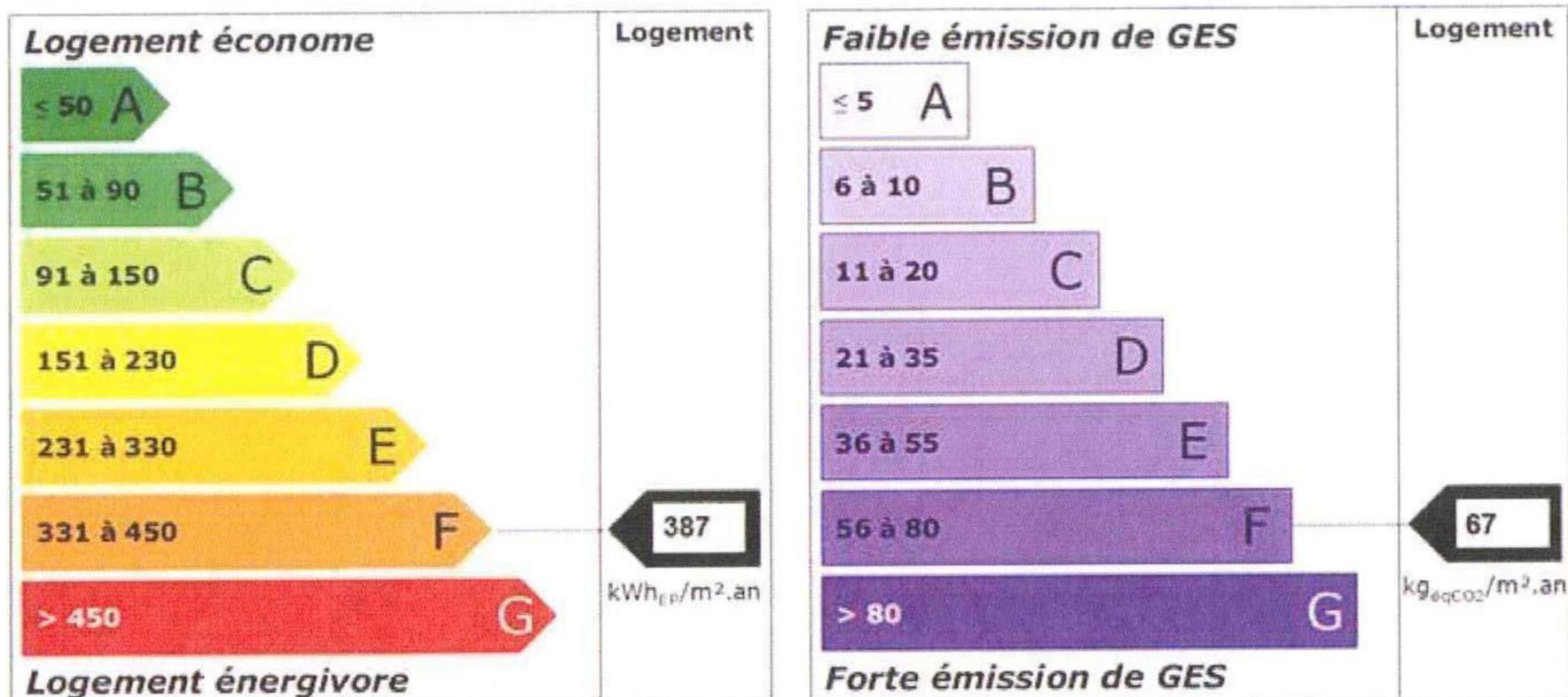
obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement\*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Bois 7392 kWh <sub>EF</sub> Fioul 17184 kWh <sub>EF</sub>	24575 kWh <sub>EP</sub>	1744 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2347 kWh <sub>EF</sub>	6054 kWh <sub>EP</sub>	210 € TTC
Refroidissement		0 kWh <sub>EP</sub>	0 € TTC
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	26922 kWh <sub>EF</sub>	30630 kWh <sub>EP</sub>	2047 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 387,72 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an Estimation des émissions : 67,66 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement \*



rayez la mention inutile

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Référence du logiciel validé : Expertec Pro (v 2.0)

Référence du DPE : 1524V1002469S

### Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Murs en briques creuses; épaisseur : 28cm ; non isolé	<b>Système de chauffage :</b> Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Chaudière fioul, standard, 2005	<b>Système de production d'ECS :</b> Ballon électrique (Electricité)
<b>Toiture :</b> Combles habitables isolation intérieure, année isolation : entre 1948 et 1974 Combles perdues isolation intérieure, épaisseur : 12 cm	<b>Emetteurs :</b> Radiateur eau chaude, haute température, robinets thermostatiques	<b>Système de ventilation :</b> Ventilation naturelle par conduit
<b>Menuiseries :</b> fenêtre battante simple vitrage bois présence de volets. Porte bois opaque pleine	<b>Système de refroidissement :</b> Aucun	
<b>Plancher bas :</b> Local non chauffé, lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton isolation intérieure, Année isolation : entre 1948 et 1974	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>94 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : <b>Poêle/insert bois (sans label flamme verte),</b>		

## Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

## Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur Investissement	Crédit d'impôt*
------------------------	--	-------------------------	-----------	---------------------------------------	-----------------

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●● : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●●● : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●●●●● : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●●●●● : plus de 15 ans

Commentaires :

\* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels )

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT**  
116 BIS RUE EUGENE POTTIER \_ 35000 RENNES

Référence du logiciel validé : <b>Expertec Pro (v 2.0)</b>	Référence du DPE : <b>1524V1002469S</b>
<b>Diagnostic de performance énergétique</b> Fiche technique	
<p>Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.</p> <p>En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<a href="http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr">http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p>	

<b>Généralités</b>	
Département	<b>24</b>
Zone thermique	<b>H2</b>
Type de bâtiment	<b>Maison individuelle</b>
Année de construction	<b>Avant 1975</b>
Surface habitable	<b>79</b>
Hauteur moyenne sous plafond	<b>2,82</b>
Nombre de niveaux	<b>1</b>
Nombre de logement	<b>1</b>
Inertie du lot	<b>Moyenne</b>
Étanchéité du lot	<b>Autres cas</b>

<b>Enveloppe – Mur(s)</b>	
Mur 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>86,23</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>1,68</b>
Matériau	<b>Murs en briques creuses; épaisseur : 28cm ;</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) bas</b>	
Plancher 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>54</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>2</b>
Configuration	<b>lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton</b>
Isolation	<b>isolation intérieure, Année isolation : entre 1948 et 1974</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) haut</b>	
Plafond 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>67</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>2</b>
Isolation	<b>isolation intérieure, année isolation : entre 1948 et 1974</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Plafond 2	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>25</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>0,294117647058824</b>

Isolation	isolation intérieure, épaisseur : 12 cm
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

<b>Enveloppe – Baie(s)</b>	
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	2
Surface (m <sup>2</sup> )	2,53
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,07
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,8
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1

Surface (m <sup>2</sup> )	1,07
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,8
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,07
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m2.K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	0,3
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	4,70
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	Mur 1

Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	1,07
Orientation	Est
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Simple Vitrage, Bois
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	4,70
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	3,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

<b>Enveloppe – Porte(s)</b>	
Désignation	Porte 1
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	2,05
U (W/m <sup>2</sup> .K)	3,5
Type	Bois opaque pleine
Positionnement	nu intérieur
Mur	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

<b>Système - Ventilation</b>	
Type de ventilation	Ventilation naturelle par conduit
Etanchéité	Autres cas

<b>Système(s)- Chauffage</b>	
Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
Description de l'installation	Chauffage individuel, 79 m <sup>2</sup> de surface chauffée
Intermittence	Absent, sans régulation pièce par pièce
Générateur	Chaudière fioul
Energie	Fioul
Type de chauffage	central
Description du générateur	standard, ancienneté 2005, dans le volume habitable
Distribution	Réseau individuel eau chaude haute température non isolé
Emetteur	Radiateur eau chaude, d'après 2000, haute température, avec robinet thermostatique
Puissance du générateur	18
Générateur	Poêle/insert bois (sans label flamme verte)
Energie	Bois
Type de chauffage	divisé
Emetteur	

Système(s) - ECS	
Type d'équipement	Ballon électrique
Energie	Electricité
Type d'installation	individuelle, sans solaire
Distribution	production dans le volume chauffé, pièces alimentées contiguës
Stockage	150 l, vertical

Système - Refroidissement	
Type de climatisation	Aucune

Système - Production d'énergie	
Aucune	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)